

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 3 juin 2024

Date de l'annonce publique : 24/05/2024

Date de la convocation des conseillers : 24/05/2024

### Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	1	Excusés : Flammang, Sandra (conseillère). Non excusés : Néant.
Référence		CC.2024-06-03 - 2.11
Point de l'ordre du jour		2.11
Objet		<b>Acte notarié - Acquisition par la Commune - parcelle sise à Crauthem, lieu-dit "In der Gros moull" - 570/0</b>

### Le conseil communal,

Vu l'acte du 24 avril 2024, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition d'une place sise à Crauthem effectuée dans un but d'utilité publique, à savoir l'agrandissement de la « forêt pour les nouveaux nés » :

- Acte n° 25410 authentifiant l'opération immobilière suivante conclue avec Madame Margit Elli DRECHSLER et les consorts SCHUMACHER :

Acquisition d'un pré sis à Crauthem, inscrit au cadastre de la Commune de Roeser, section E de Crauthem comme suit :

- Numéro 570/0, lieu-dit: "In der Gros moull", pré, contenant 41 ares ;

Considérant que l'acquisition a eu lieu pour et moyennant le prix de 12.300,00 euros ;

Vu l'article 4/650/221100/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver l'acte n° 25410 du 24 avril 2024, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition d'un pré sis à Crauthem.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 14 juin 2024

  
Le bourgmestre,

  
Le secrétaire communal ff,